

## Troisième Plan Régional Santé au Travail

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La préservation de la santé au travail tout au long de la vie professionnelle est une priorité des politiques publiques nationales comme européennes.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ensemble des acteurs se mobilise autour d'un même but : faire avancer la prévention.

Le 21 novembre 2017 à l'INTEFP, la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes a présenté le troisième Plan Régional Santé au Travail, en présence des différents partenaires et acteurs de la prévention (CARSAT, OPPBTP, MSA, AGEFIPH, services de santé au travail). Etaient aussi présents, les partenaires sociaux régionaux interprofessionnels et de branches, les chambres consulaires et les autres administrations régionales, telles que l'ARS.

Deux enjeux forts sous-tendent le PRST3 :

- donner la priorité à la prévention primaire et diffuser la culture de prévention ;
- améliorer la qualité de vie au travail, composante essentielle de l'intégrité des personnes et de la performance économique et sociale des entreprises.

Un troisième axe, transversal, est également prévu autour du renforcement du dialogue social et des ressources de la politique de prévention.

Parmi la cinquantaine d'actions planifiées, la sensibilisation à la culture de prévention auprès des dirigeants ou futurs dirigeants de TPE-PME est un axe majeur.

Prévenir l'usure professionnelle avec une attention particulière portée aux TMS (troubles musculosquelettiques), réduire les risques de chutes de hauteur, ou encore prévenir l'exposition à l'amiante et aux risques chimiques, font partie des actions primordiales pour lesquelles les partenaires s'engagent.

Une priorité est également donnée au maintien dans l'emploi. Un numéro a été mis en place en 2016 en Auvergne-Rhône-Alpes, véritable plateforme d'information de premier niveau et de réorientation vers l'interlocuteur adéquat, en fonction de chaque situation : le Numéro Info Santé Emploi - 04 27 46 52 52 (plus de 1300 appels en un an, en constante augmentation). D'autres actions seront menées d'ici à 2020 afin que les personnes dont la santé compromet le maintien en emploi puissent être accompagnées et informées de manière optimale. Le maintien dans l'emploi après un cancer du sein a notamment vocation à être appréhendé spécifiquement dans le cadre du PRST 3.

Les actions sont programmées sur la période 2016 - 2020 et mobilisent un partenariat diversifié.

- 87 %** : part des TMS, troubles musculosquelettiques, dans la totalité des maladies professionnelles
- 93%** : part des TMS dans la totalité des maladies professionnelles du secteur agricole
- 300** : jours d'arrêts de travail en moyenne pour une pathologie de l'épaule
- 53%** : pourcentage de dirigeants de TPE (très petites entreprises) déclarant ne pas avoir établi de DUER (document unique d'évaluation des risques)
- 176** incapacités de travail nouvellement déclarées en 2012 dans le secteur des transports urbains (contre 143 en 2008)
- 321** maladies professionnelles nouvellement déclarées en 2012 dans le secteur des transports urbains (contre 289 en 2008)
- 13%** : part des salariés du privé concernés par les agents chimiques cancérigènes (Atlas des risques en Rhône-Alpes, 2016)
- 81 %** : part que constituent les cancers dus à l'amiante dans les cancers d'origine professionnelle
- 2200 à 5400** : estimation du nombre de nouveaux cas de cancers liés à l'amiante par an
- 25%** : part des salariés agricoles ayant été exposés à au moins un produit phytosanitaire sur les douze derniers mois
- 10%** : part des salariés agricoles exposés à des produits cancérigènes, mutagènes et neurotoxiques (CMR)
- 64%** : nombre d'entreprises de réparation de véhicules contrôlées ayant établi un document unique d'évaluation des risques (DUER)
- 1ère cause** d'accident du travail tous secteurs confondus (53%) : manutention manuelle
- 2ème cause** d'accident du travail tous secteurs confondus (13%) : les chutes de plain-pied
- 3ème cause** d'accident du travail (12%) : les chutes de hauteur
- 17%** : part que représentent les chutes de hauteur sur l'ensemble des accidents du travail dans le secteur du BTP
- 44%** : part que représentent les chutes de hauteur sur l'ensemble des accidents du travail pour le RSI (régime social des indépendants)
- 12,4%** : part que représentent les chutes de hauteur sur l'ensemble des accidents du travail chez les agriculteurs

**12%** : prévalence de risque suicidaire chez les hommes employés de la fonction publique

**13 %** : pour les hommes ouvriers non qualifiés

**12%** : prévalence de risque suicidaire pour les femmes employées de la fonction publique, ouvrières non qualifiées et personnels de service direct aux particuliers

**10,8% et 10,3%** : prévalence de risque suicidaire respectivement chez les hommes et chez les femmes travaillant dans le secteur de la santé et de l'action sociale

**3,2%** : prévalence de risque suicidaire chez les hommes cadres d'entreprises

**6%** prévalence de risque suicidaire chez les femmes cadres d'entreprises

**1ère cause** de décès au travail : l'accident de la route

**2400** : nombre d'accidents de trajets en 2011 dans le secteur de l'aide à domicile (secteur soumis à une multiplicité de risques et dont la sinistralité augmente)

**32%** : part des salariés en Auvergne-Rhône-Alpes qui souhaiteraient plus de reconnaissance au quotidien (sur les 12 derniers mois)

**2/3** des salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes considèrent que la qualité de vie en entreprise est valorisée (64%, contre 70% à l'échelle nationale)

**9500** licenciements pour cause d'inaptitude médicale (TMS, problèmes de santé mentale...) sont déclarés chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes

**350 000** personnes sont touchées par le cancer chaque année en France

**100 000** occupent un emploi

**80%** des personnes actives guéries du cancer chaque année en France reprennent leur travail (enquête de 2011)

**61%** des salariés victimes d'un cancer se disent plus fatiguées qu'avant la maladie

**33%** signalent des troubles de la mémoire et de la vigilance

En France, **1 femme sur 10** sera confrontée à un cancer du sein au cours de sa vie

**16,4%** des actifs occupés déclarent consommer de l'alcool sur le lieu de travail, en dehors des repas et des pots

**92%** des médecins du travail ont déjà été sollicités par des Directeurs-trices des Ressources Humaines pour un problème d'alcool chez un salarié

**29%** pour une consommation de cannabis (étude de 2009)